Nous avons indiqué l'année dernière la manière de bien faire le mois de Marie ; nous ne nous répèterons pas ici, mais nous tenons à rappeler les indulgences que la sainte Eglise a attachées à cette pratique.

Les voici :

Ceux qui, pendant ce mois, honorent la très-sainte Vierge, soit en public soit en particulier, par des prières ou autres actes et œuvres de vertu, peuvent gagner :

1o. Une indulgence de 300 jours pour chaque jour du mois.

2o. Une indulgence plénière, au jour de leur choix, moyennant les conditions ordinaires.

3o. Une indulgence de 300 jours, chaque fois qu'ils réciteront les litanies de la sainte Vierge.

4o. Ceux qui récitent le *Memorare* ou *Souvenez-vous* chaque jour du mois, gagnent : 1o. Une indulgence de 300 jours chaque fois, et 2o. une indulgence plénière une fois le mois, au jour de leur choix, moyennant les conditions ordinaires.

Les indulgences attachées à ces deux dernières pratiques peuvent se gagner aussi les autres mois de l'année.

LE MÉNÉTRIER. (LÉGENDE)

Peut-être ne connaissez-vous pas la *Légenae* du Ménétrier. Elle est pourtant célèbre, et bien des auteurs l'ont racontée. Nous allons la résumer en peu de mots. C'était dans la vieille Alsace. Là vivait un bon et doux chrétien nommé Wilfred. Il jouait merveilleusement de cet instrument que l'on nommait le Rebec, et qui, augmenté d'une quatrième corde, est devenu le violon. Wilfred accompagnait à l'église les hymnes saintes, portant vivement les fidèles à l'allégresse lorsqu'on chantait le joyeux *O filii et filiæ*, avec son cortége d'*Alleluia*, et leur arrachant des larmes au terrible et retentissant *Dies iræ*. Mais il accompagnait surtout avec âme les louanges de la sainte Vierge, d'où vient que plusieurs récits le nomment *le Ménétrier de Notre-Dame*.